



Litige AGIRC - recalcul des points après clôture du dossier

Par mihuag, le 10/10/2011 à 10:31

Bonjour,

Je vous écris vis à vis de problèmes qu'a mon beau-père avec son dossier AGIRC. Il a pris sa retraite il y a un peu plus d'un an, le calcul de ses points a été validé, son dossier clôturé, et il a commencé à percevoir sa pension de retraite. Sauf que **quelques mois plus tard la caisse est revenue sur son évaluation, a quasiment divisé par 2 ses points** sans donner aucune justification, lui a envoyé un courrier disant qu'il avait perçu trop d'argent, **a arrêté de lui verser sa pension, et ils viennent de lui envoyer une mise en demeure** pour leur payer en plus 6300 euros, toujours sans aucun justificatif ou décompte pour savoir ce qui est encore dû et pourquoi ! **Tous les courriers qu'il a envoyé pour avoir une explication sur cette modification de son compte de points sont restés sans aucune réponse.**

Auriez-vous des conseils sur la légalité de cette « réévaluation » alors que le dossier avait été clôturé, et sur les démarches à suivre pour savoir de quoi il retourne ? (A savoir qu' il s'agit de la caisse de la Guadeloupe où il était parti travailler ces dernières années, c'est quasiment impossible de les avoir au téléphone, et quand on les a, ils refusent de répondre et demandent qu'on leur adresse nos questions par courrier, courriers qui restent tous sans réponse comme je vous l'ai dit ! C'est à devenir fou !)

Merci par avance de vos conseils.

Par P.M., le 10/10/2011 à 23:00

Bonjour,

Devant l'absence de réponse et d'explications, vous pourriez déjà invoquer l'[art. 1315 du code civil](#) :

[citation]**Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver.**

Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation.

[/citation]